

ne connaît pas assez et qui ont une réelle efficacité ». Et le docteur Bazy ajoute à propos des eaux minérales de l'étranger : " Nos eaux minérales françaises peuvent soutenir la comparaison et si l'on ne désirait aller chercher loin une guérison que l'on peut souvent obtenir plus près, je pourrais dire que LA PRESTE donnerait toute satisfaction."

3° Le rhumatisme chronique, dans ses diverses manifestations en tant que maladie par ralentissement de la nutrition. On voit des rhumatisants, perclus depuis de longues années, recouvrer l'usage de leurs membres pendant ou après une cure à LA PRESTE, quelquefois dans les premiers jours du traitement. Les manifestations goutteuses sont également justiciables de cette station : on sait en effet que les eaux sulfureuses " fortes " doivent d'une façon générale être interdites aux gouteux.

En dehors de ces affections qui constituent les principales indications du traitement thermal à LA PRESTE, il ne faut pas oublier que l'eau de ces sources agit d'une façon très favorable sur les " dyspepsies " qui accompagnent fréquemment la diathèse urique, ainsi que sur certaines " poussées congestives du foie." L'observation que nous donnons plus loin en est un exemple remarquable. Des lavages de l'estomac faits pendant quelques jours avec de l'eau de LA PRESTE ont rapidement amené la suppression des vomissements chez une jeune femme qui ne pouvait absolument rien tolérer. Les fonctions menstruelles sont aussi régularisées dans un grand nombre de cas, chez les malades qui se soumettent au traitement hydrominéral de LA PRESTE.

CONTRE INDICATIONS

Le traitement thermal doit être interdit aux malades atteints de cystites aiguës ou en période aiguë. — De même certaines affections contre-indiquent la cure hydro-minérale : les lésions cardiaques non compensées, les néoplasmes viscéraux, les états cachectiques, le nervosisme accentué.